

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PLÉRIN, LE 15 DÉCEMBRE 2023



## SOLIDARITÉ TERRITORIALE

LE DÉPARTEMENT ET LA VILLE DE PLÉRIN SIGNENT UN CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE TERRITOIRE

Ce 15 décembre, Christian Coail, président du Département des Côtes d'Armor, et Ronan Kerdraon, maire de Plérin, ont signé le contrat départemental de territoire 2022-2027, qui soutiendra les projets d'investissement de la commune à hauteur de 653 600 €.

Le dispositif des contrats de territoire 2022-2027 à destination des communes a été finalisé et voté lors de la Commission permanente du mois de juin 2022. Entièrement repensé par la nouvelle majorité, il prend en compte la taille des communes et privilégie les projets à haute valeur sociale et environnementale. Il innove ainsi en introduisant un critère lié à la capacité de stockage du CO2 des communes pour définir l'enveloppe accordée. Une illustration concrète de la volonté du Département d'agir de manière transversale pour répondre à l'urgence écologique.

Garant d'une solidarité qui passe par un aménagement territorial équilibré, le Conseil départemental des Côtes d'Armor, 1er département rural de Bretagne, veille à prendre en compte les spécificités des territoires le composant. Cela se traduit notamment par l'adaptation des enveloppes, réparties selon trois « groupes » de communes identifiés et qui disposent de conditions d'accès spécifiques aux subventions accordées :

- les communes rurales (- de 2000 habitants) ;
- les communes rurbaines (entre 2001 et 7500 habitants) ;
- les communes urbaines (+ de 7500 habitants).

« Le Conseil départemental a veillé à concevoir un dispositif territorialement équitable et exigeant sur le plan écologique. Nous sommes très heureux aujourd'hui de mettre en œuvre notre politique de solidarité territoriale en accordant une subvention qui permettra à la commune de Plérin de réaliser des projets en accord avec les besoins de ses habitants, et au plus proche des priorités du Département », explique **Christian Coail**, président du Conseil départemental.

« Je me satisfais que le Conseil départemental accompagne la réalisation de notre futur espace d'enseignement des arts. Cet équipement très attendu fait partie des quatre projets structurants inscrits dans notre plan pluriannuel d'investissement qui représente un budget de 55 millions d'euros pour la période 2023-2028 », souligne le maire de Plérin, **Ronan Kerdraon**.

**Montant de l'enveloppe 2022-2027 pour la commune de Plérin : 653 600 €**



## L'ESPACE D'ENSEIGNEMENT DES ARTS

L'Espace d'enseignement des arts sera un pôle d'animation culturelle et de loisirs ouvert à tous les publics et toutes les formes de création à proximité du Centre culturel Le Cap, au cœur du centre-ville.

Ce nouvel équipement communal réunira l'école municipale de musique et de danse, l'Office plériniais d'action culturelle (OPAC), mais aussi le club-photo Art'Images, l'association de promotion de l'histoire locale Si Plérin vous était conté, la compagnie de danse Contre-Courant et l'association Musique et Danse à Plérin dont les activités attirent un large public mais dont les locaux actuels sont trop exigus, énergivores ou inadaptés aux normes d'accessibilité.

Il sera construit sur le site de l'ancien centre équestre de la Porte Bréhand dont les longères en pierre traditionnelles seront conservées et restaurées, tandis qu'un bâtiment neuf sera construit dans leur prolongement. L'ensemble sera aménagé autour d'une place des arts dont l'allure rappellera la cour de la ferme d'antan. Ce lieu emblématique de l'histoire rurale de Plérin fait partie d'un patrimoine qui mérite d'être préservé et mis en valeur.

La réalisation de l'Espace d'enseignement des arts représente un budget de 7 M€ TTC inscrits au plan pluriannuel de la Ville pour la période 2023-2028, dont 6,3 M€ TTC pour les coûts de travaux, d'honoraires et de missions complémentaires.

## LES CONTRATS DEPARTEMENTAUX DE TERRITOIRE 2022-2027

Les contrats départementaux de territoire 2022-2027 concernent l'ensemble du territoire costarmoricain, et ont pour objectif d'accompagner les communes dans la réalisation de projets au bénéfice de leurs habitants. Le Département des Côtes d'Armor a fait le choix de soutenir les investissements intervenant en faveur des thématiques suivantes : solidarités humaines, transition écologique et aménagement du territoire, équipements culturels et sportifs, patrimoine historique, développement de circuits courts en faveur des thématiques suivantes : solidarités humaines, transition écologique et aménagement du territoire, équipements culturels et sportifs, patrimoine historique, développement de circuits courts en faveur d'une alimentation durable, ouvrages d'art, assainissement, eaux pluviales, eau potable, ou projets d'investissement innovants.



### CONTACTS PRESSE

Direction de la communication

Marion Sevenier

[marion.sevenier@cotesdarmor.fr](mailto:marion.sevenier@cotesdarmor.fr)

02 96 77 69 55 / 07 64 70 03 83